



D3102-Direction des finances-Exécution comptable

DELIBERATION N° D.2024.06.39 **du Conseil municipal du 20 juin 2024**

Affectation du budget principal de la ville de Versailles. **Exercice budgétaire 2023.**

Date de la convocation : 13 juin 2024

Date d'affichage : 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : M. Alain NOURISSIER

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, Mme Muriel VAISLIC, M. Alain NOURISSIER, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Christophe CLUZEL, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Céline JULLIE, Mme Stephanie BELNA, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, M. Eric DUPAU, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, Mme Nadia OTMANE TELBA, Mme Anne JACQMIN, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET.

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Bruno THOBOIS (pouvoir à Mme Annick BOUQUET), Mme Corinne FORBICE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Ony GUERY (pouvoir à M. Thierry DUGUET), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Muriel VAISLIC), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Stephanie BELNA), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à Mme Marie-Agnes AMABILE), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Emmanuel LION), Mme Nicole HAJJAR (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), Mme Sylvie PIGANEAU (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n° D.2023.12.104 du Conseil municipal de Versailles du 14 décembre 2023 portant sur l'adoption du budget primitif 2024 du budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2024.06.40 du Conseil municipal de Versailles du 20 juin 2024 portant sur l'adoption du budget supplémentaire 2024 du budget principal de la Ville ;

Vu la délibération n° D.2024.06.38 du Conseil municipal de Versailles du 20 juin 2024 portant sur l'adoption du compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la Ville ;

Les comptes de l'exercice budgétaire 2023 du budget de la ville de Versailles étant définitivement arrêtés, le compte administratif vient d'être soumis à votre approbation, lors de cette séance du

Conseil du 20 juin 2024.

Dans ce contexte et en application de l'instruction comptable M57, le Conseil municipal doit adopter une nouvelle délibération spécifique d'affectation définitive du résultat pour le budget de la Ville. C'est l'objet de la présente délibération.

Aussi et en application de la M57, il convient d'affecter au budget 2024 de la Ville le résultat excédentaire dégagé en section de fonctionnement, à la clôture de l'exercice 2023, soit 30 703 245,70 € de la manière suivante :

- en réserves, pour couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement, pour 9 878 041,07 €,
- en report de fonctionnement, pour la différence, soit 20 825 204,63 €. Cet excédent sera affecté au budget supplémentaire 2024.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté lors du vote du compte administratif 2023 du budget principal de la ville de Versailles, soit 30 703 245,70 €, comme suit :
 - section d'investissement /recettes /réserves (compte 1068) : 9 878 041,07 €
 - section de fonctionnement /recettes /report à nouveau (compte 002) : 20 825 204,63 € ;
- 2) que les crédits ainsi affectés seront repris dans les écritures du budget supplémentaire 2024.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 37

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 47 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité par 46 voix , 1 voix contre (Monsieur Jean SIGALLA.) , 1 abstention (Madame Céline JULLIE.)

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.